



COMMUNIQUE DE PRESSE | LE 10 AVRIL 2013 | STRASBOURG

Le groupe des cliniques Adassa-Diaconat-Ste Odile de Strasbourg s'engage en faveur du DMP

Depuis le lundi 4 mars 2013, le Dossier Médical Personnel (DMP) est une réalité pour les patients du groupe des cliniques de Strasbourg, groupement de coopération sanitaire constitué des cliniques Adassa, des Diaconesses et Ste Odile (ADO). En seulement un mois, 1 129 DMP ont été créés. Une recrue convaincue qui porte à 13 le nombre d'établissements utilisant le carnet de santé numérique national.

Au sein du groupe des cliniques ADO de Strasbourg, tous les patients, et même leurs accompagnants peuvent créer leur DMP, à leur demande, au point dédié de chaque clinique. Une personne formée est disponible pour répondre aux questions et créer les dossiers. Convaincu de l'intérêt du DMP, le groupe des cliniques ADO de Strasbourg s'investit dans cette démarche innovante, aussi bien pour ses patients que pour les professionnels de santé. Par l'alimentation du DMP, les relations entre les personnels soignants des établissements et les médecins libéraux vacataires se fluidifieront et apporteront une amélioration du suivi des soins.

L'adhésion du groupe des cliniques ADO de Strasbourg vient de porter à 13 le nombre d'établissements alsaciens créateurs de DMP. Au 7 avril, 36 980 dossiers ont été créés plaçant l'Alsace en 3^{ème} producteur de DMP de France. Il faut savoir que près de 470 professionnels de santé libéraux de la région s'inscrivent également dans cette volonté de coordination des soins.

Groupement de coopération sanitaire regroupant 34 établissements de santé publics et privés, médico-sociaux et l'UPRS des médecins libéraux, Alsace e-santé est missionné par l'ASIP Santé depuis 2011 et soutenue par l'ARS Alsace, pour contribuer au déploiement du DMP et au développement de ses usages en région. En mettant à disposition des moyens humains et techniques, Alsace e-santé appuie le groupe des cliniques de Strasbourg à s'engager dans cette action de simplification du parcours de soin des patients.

Ce véritable carnet de santé informatisé et sécurisé contient les informations nécessaires au bon suivi médical : traitements, antécédents médicaux et chirurgicaux, comptes rendus hospitaliers et de radiologie, analyses de laboratoire... Avec l'accord du patient, les médecins peuvent y ajouter et, ainsi, partager avec leurs confrères les informations indispensables à la coordination des soins. Le DMP est un dispositif utile par exemple lors d'une consultation médicale sur le lieu de vacances. Mais il peut s'avérer vital en cas d'une hospitalisation en urgence ou pour les patients atteints d'une pathologie chronique.

CONTACT | ADO

Dr Michèle OSTERMANN
Médecin Directeur de l'Information Médicale

TÉL 0 825 12 45 00
MAIL m.ostermann@cliniquedestrasbourg.fr

CONTACT | Alsace e-santé

Elodie Leininger
Chargée de communication

TÉL +33 (0)3 88 11 64 36
MAIL elodie.leininger@sante-alsace.fr